

## ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ELEVES

### BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRE (réservées aux Lycéens)

Le dossier pour l'année 2019-2020 sera à faire sur internet à partir de début avril.

NB: Pour l'année 2018-2019, le dossier est à valider avant le 20 juin 2018

ATTENTION, après cette date, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale rejette tous les dossiers.

### BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (réservées aux Etudiants)

Les demandes se feront sur Internet dans le courant des mois de mars-avril 2019. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du Proviseur Adjoint, auprès de Mme Chaffard, pour finaliser les démarches.

### FONDS SOCIAUX LYCEENS / CAISSE DE SOLIDARITE DU LYCEE

Ces aides sont attribuées de façon exceptionnelle.

Trois fois par an, une Commission étudiera vos demandes d'aide en matière de manuels scolaires, de transport ou de voyage scolaire.

Pour cela, veuillez vous adresser à Mme AUBERGER, Assistante Sociale du Lycée ou au secrétariat d'intendance